

**Motion du 6 septembre 2023 de Mmes et MM. Pascal Holenweg, Christel Saura, Dorothee Marthaler Ghidoni, Melete Solomon-Kuflom, Paule Mangeat, François Mireval, Dalya Mitri Davidshofer et Olivia Bessat-Gardet: «Prévenir et combattre la glottophobie».**

(renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse  
par le Conseil municipal lors de la séance du 21 mai 2024)

*PROJET DE MOTION*

*Exposé des motifs*

La glottophobie est une forme de discrimination linguistique qui consiste à rejeter ou à marginaliser quelqu'un en raison de sa langue, de sa manière d'user de la langue du lieu ou de son accent. Elle peut avoir, et a fréquemment, pour conséquence une discrimination dans l'accès à l'emploi, l'éducation, les relations sociales. Peuvent en être victimes des personnes allophones, ou parlant une langue minoritaire, ou parlant la langue du lieu avec un accent différent de celui du lieu, ou la parlant «mal», sous une forme différente de la forme normée, définie comme étant celle du «bon français».

Cette discrimination est banalisée, car ceux qui la commettent n'ont pas le sentiment de la commettre. Enfin, cette discrimination contient elle-même une discrimination supplémentaire, certains accents, certaines formes linguistiques, certaines langues étant mieux considérées que d'autres.

Considérant:

- que la population de Genève est formée d'une majorité de personnes nées dans un autre pays (ce qui comprend des Suisses et des Suissesses nés hors de Suisse) ou d'une langue maternelle autre que le français (y compris les autres langues nationales de la Suisse);
- le rôle de gouvernance de proximité de la commune et sa capacité de représenter l'ensemble de sa population;
- le droit de toutes et tous au respect, la légitimité de toute mesure capable de l'assurer et de lutter contre toutes les discriminations;
- l'absence, dans les dispositifs de lutte contre les discriminations, de prise en compte de la discrimination fondée sur l'expression orale,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à considérer la glottophobie comme une forme de discrimination;
- à développer la prévention active de la glottophobie, notamment par des campagnes d'information auprès de la population;
- à promouvoir à travers la lutte contre la glottophobie les valeurs d'égalité et de respect;
- à proposer une formation pour prévenir et combattre les actes liés à la glottophobie.